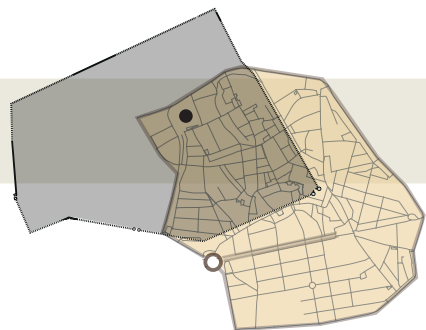


Aquae Sextiae, ville thermale

Responsable d'opérations

Nuria Nin et Muriel Vecchione

Ancien établissement des Thermes Sextius



Deux documents indiquent, sans nul doute possible, la présence de thermes à Aix-en-Provence durant l'Antiquité. Le premier est la carte de Peutinger, représentation du monde romain sur laquelle la ville est figurée par un bâtiment thermal, symbole de sa vocation balnéaire (234). Référant à une période plus tardive, le Ve s. ap. J.-C., le second est une évocation lapidaire du poète Sidoine Apollinaire, comparant les bains d'Aquae Sextiae à ceux de Baïes, en Italie, qui était alors la plus célèbre des stations balnéaires fréquentées par l'aristocratie romaine. Si, dans cette image, il faut assurément faire la part de l'exagération poétique, il n'en reste pas moins que la comparaison met l'accent sur la faveur dont jouissait encore la vocation thermale d'Aix-en-Provence durant l'Antiquité tardive.

Venant à l'appui du dossier, sont enfin les sources d'eaux chaudes et froides dont plusieurs auteurs grecs et latins, parmi lesquels le géographe Strabon et l'historien Cassiodore, indiquent qu'elles ont fixé le point d'ancrage de la ville, au moment de sa création par le proconsul romain Caius Sextus Calvinus, en 122 av. J.-C.

Bien que les vestiges relatifs à sa fonction thermale soient encore ténus, la ville fut assurément dotée, dans l'Antiquité, de plusieurs édifices balnéaires. Deux ont été parfaitement identifiés ; il s'agit de l'établissement mis au jour en 1841, par Étienne Rouard, dans l'enclos Milhaud qui s'étendait au nord de la rue de la Molle, et des bains de cure découverts devant le pavillon Vallon, sur l'actuel site des Thermes Sextius. Séparé de ces derniers par un cardo secondaire, un troisième ensemble monumental, également reconnu sur le même site, pourrait aussi avoir eu une vocation thermale.

Les bains de cure

Découverts en 1921, en avant de la façade méridionale du pavillon Vallon (235), ces bains de cure ont été remis au jour en 1996, ce qui a permis d'en identifier mieux les différents espaces qui les composent (236). Surtout, les investigations ont alors mis en évidence des résurgences naturelles, attestant leur alimentation en eau par des sources thermales qui surgissent ici à près de 30 °C.

Malgré les importantes dégradations qu'ils ont subies lors des travaux d'aménagement du site, au début du XXe s. (construction de la salle de restaurant « l'Atrium » en 1925 et de la piscine thermale), les vestiges laissent voir un ensemble plus complexe que celui dont rendait compte le plan établi en 1921. Dégagés sur 130 m² de superficie, ils ont fait l'objet de trois phases d'aménagement dont la chronologie absolue n'a pu être établie, l'ensemble de la stratigraphie ayant été enlevée lors des fouilles de 1921, et le mobilier archéologique alors exhumé, perdu. D'autres reprises architecturales, plus tardives, y sont également perceptibles, mais tout aussi impossibles à dater.



236 Vestiges des bains de cure lors de leur ré-exhumation, en 1996.



234 Anomalie parcellaire visible sur l'orthophoto du centre historique d'Aix-en-Provence, au nord du cours Mirabeau.



235 Vestiges des bains de cure lors de leur découverte, en 1921.

Les vestiges les plus anciens se résument à quelques maçonneries dessinant l'angle d'un probable bassin qui se développait vers le nord-est, comme le suggèrent son sol en béton de tuileau, l'importante largeur de ses murs (entre 1,10 m et 1,30 m), et l'enduit hydraulique de leur parement intérieur. Les niveaux sous-jacents n'ont pu être explorés et nous ignorons tout de l'environnement de cet ensemble.

Une première étape de réaménagement a consisté à étendre les bâtiments vers le sud. Ces derniers sont alors ceinturés, au moins à l'est et au sud, par un mur en petit appareil monté sur des assises en grand appareil, formées de blocs en remploi, qui marquent peut-être les limites de l'ensemble thermal dans ces deux directions. À l'intérieur, l'espace est divisé par un mur de direction est-ouest. Au nord, au sein d'une même salle, prennent place une piscine et un bassin, qui devaient tous deux s'étendre sous le pavillon Vallon. La piscine a été reconnue sur une superficie de 30 m², mais devait être beaucoup plus grande. Ses trois côtés dégagés sont enveloppés par des gradins en béton qui étaient destinés à servir de banquettes aux baigneurs. Le degré inférieur était constitué de blocs en pierre froide, les degrés supérieurs revêtus de marbre blanc.

L'alimentation de cette piscine semble s'être effectuée directement par le sol, grâce aux résurgences naturelles d'eau chaude jaillissant par l'intermédiaire d'un griffon installé dans les anfractuosités du sol naturel. Également incomplet, le bassin a, quant à lui, été dégagé sur 8,50 m². Il comprend, dans son angle sud-ouest, un pan coupé qui pourrait correspondre à l'emplacement d'un pédiluve. Ses parois sont de la même manière encadrées par une banquette, simple à l'est, double à l'ouest, triple au sud.

Au sud, enfin, se développaient d'autres espaces dont les fonctions semblent liées : une pièce chauffée assez vaste, une chambre de chauffe (praefurnium) pourvue d'un foyer à long canal, dans laquelle le combustible était brûlé. C'est depuis cette pièce que l'alimentation en eau chaude du pédiluve était assurée par une conduite, sans doute connectée sur l'une des chaudières installées sur le canal de chauffe.

Par la suite, le praefurnium a fait l'objet de petits réaménagements. Le canal de chauffe a été réduit, et ses piédroits peut-être refaits.



237 Vue générale prise depuis l'ouest des grandes salles qui ont succédé à l'édifice à nefs multiples.

À partir des quelques vestiges mis au jour, il est impossible de reconstituer l'organisation générale de ces bains de cure. Celle-ci devait être guidée par les sources, comme bien souvent dans ce type d'édifice qui, par force, ne répond jamais au schéma classique, bien connu, des thermes d'agrément alimentés par aqueduc. On connaît mieux, en revanche, leur environnement urbain. Ils se trouvaient dans un quartier dont la fonction monumentale semble s'être affirmée très tôt et s'est maintenue jusqu'à la fin de l'Antiquité. À l'est, où ils étaient bordés par un cardo, on sait qu'ils faisaient face au grand ensemble public érigé au tournant des I^{er} et II^e siècles (cf. infra). Sous une forme qui nous est inconnue, ces bains existaient sans doute déjà auparavant, et ont également dû côtoyer le bâtiment à nefs multiples érigé dans les années 50 av. J.-C.

Au nord, leur extension était bornée par un decumanus secondaire qui les séparait d'îlots d'habitation. À l'ouest et au sud, leurs limites furent peut-être fixées par le decumanus maximus restitué à la hauteur de la rue du Bon-Pasteur et, à l'ouest, par un autre cardo reconnu plus au nord. Si elle était confirmée, une telle configuration donnerait à l'îlot une largeur de 37 m et une longueur minimale comprise entre 55 et 60 m environ, ce qui est relativement faible. On peut penser aussi que ce monument se développait sur plusieurs îlots, au sud ou à l'ouest.

La découverte, dans son enceinte, d'un autel consacré à Borbanus et d'un probable ex-voto, et à ses abords, d'un second autel consacré au même dieu des eaux bouillonnantes, lui confère un statut particulier, où les fonctions thermale et cultuelle pouvaient être étroitement liées.

L'hypothèse a été suggérée naguère que le site avait pu accueillir un sanctuaire des eaux. Elle reste d'actualité, même si nous n'en savons pas plus aujourd'hui.

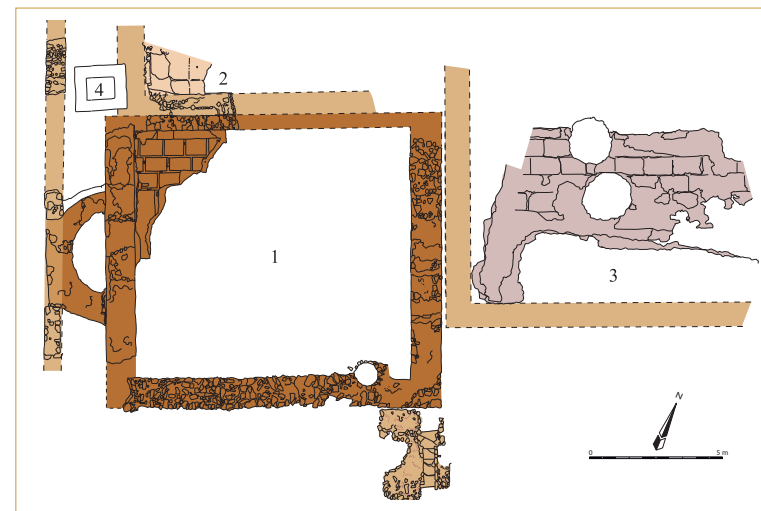
Un autre établissement thermal ?

Les fouilles archéologiques réalisées à l'est de ces bains de cure, en 1991, ont révélé un autre ensemble monumental, dont le dégagement fut malheureusement trop partiel pour permettre de l'identifier (237). De cet édifice qui a succédé, dans le dernier tiers ou à la fin du I^{er} s. ap. J.-C., au bâtiment à nefs multiples édifié au I^{er} s. av. J.-C., ont été reconnues trois salles accolées, dont une seule a été entièrement fouillée (salle 1) (238 et 239). De plan quadrangulaire et orientée est-ouest, elle mesure 12 m de long par 13,60 m de large, ce qui lui confère une superficie de 180 m² ; elle est pourvue, à l'ouest, d'une petite abside semi-circulaire, sorte de niche dans laquelle on verrait bien l'écrin d'une statue. L'ensemble de la construction a une puissance inhabituelle et la dimension des murs (1,20 m de large) invite à la couvrir d'une voûte. Quant au sol, il est constitué d'un épais radier de 1,20 m, composé d'une alternance de quatre radiers de pierres et de quatre remblais, qui supportait un pavement en béton de tuileau. Préservé dans l'angle nord-ouest, ce dernier a conservé les empreintes de dalles de grandes dimensions (0,70 m x 0,90 m), qui témoignent de la présence d'un revêtement en marbre (240). Au nord et à l'est de cette salle, se développaient deux autres pièces qui présentent des caractéristiques identiques et étaient pareillement dotées d'un dallage marmoréen (salles 2 et 3).

Parmi les interprétations possibles pour ces puissantes et remarquables constructions, est celle de pièces monumentales ou de bassins, ce qui a conduit à envisager une possible appartenance à un établissement thermal, indépendant des bains de cure. Faute de mieux, cette hypothèse reste ouverte. La construction de ce complexe monumental pourrait être contemporaine de la première étape de restructuration des bains de cure. Elle a, en effet, entraîné le démontage du bâtiment à nefs multiples qui se trouvait à son emplacement, et l'on retrouve certains des matériaux utilisés dans les constructions de ce dernier – les blocs en pierre – les blocs en pierre de Bibémus notamment – en remploi dans les maçonneries de ces bains. Elle semble aussi s'être inscrite dans un vaste programme urbain, car c'est à peu près à la même époque qu'un autre monument, tout aussi énigmatique, fut édifié au nord du site des Thermes Sextius, et que la voirie fut refaite, dans un même dessein de monumentalisation : pose de dallages en pierre froide et mise en place d'un pavement de mosaïque, dans l'emprise d'un portique de rue. On sait, d'autre part, que ces salles sont restées longtemps en usage sans qu'on puisse savoir si leur fonction originelle s'est maintenue. La récupération de leurs murs semble, en tout cas, avoir été tardive ; elle pourrait même ne pas être antérieure au Moyen Âge.



240 Empreintes des dalles en marbre qui recouvraient le sol de l'une des grandes salles.



238 Plan de l'établissement thermal oriental.



239 Une des grandes salles de l'établissement thermal oriental.